



## LIGUE DE JUDO DE NORMANDIE

SIRET : 313 388 308 00030  
Maison Départementale des Sports  
5 rue Guyon de Guercheville  
14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél : 02.79.64.20.67  
Email : liguenumandie@ffjudo.com  
Site internet : www.judonormandie.fr



# CAHIER DES CHARGES DU CIRCUIT CADETS LABELISE

## LIGUE DE NORMANDIE - Saison 2025 – 2026

*Tournois accessibles uniquement aux licenciés normands pour la saison en cours.*

- 1<sup>er</sup> Tournoi du Circuit Régional – 11 octobre 2025 à Petit-Couronne
- 2<sup>ème</sup> Tournoi du Circuit Régional – 15 novembre 2025 à Cherbourg
- 3<sup>ème</sup> Tournoi du Circuit Régional – 13 décembre 2025 à Evreux

### *Inscriptions*

- ✓ Les engagements se font obligatoirement via l'extranet fédéral.
- ✓ Le circuit régional cadet(te)s étant support de sélection pour les championnats de France cadet(te)s, il ne peut être demandé un droit d'inscription aux combattants.

### *Déroulement de la manifestation*

#### Accueil des participants, pointage et contrôle des passeports.

- ✓ L'accueil des judoka se doit d'être agréable et convivial.
- ✓ Les problèmes rencontrés doivent directement être traités avec l'officiel de compétition désigné par la Ligue.
- ✓ La structure d'accueil support d'organisation doit prévoir pour toute la durée de la manifestation, des personnes en nombre suffisant pour effectuer ce contrôle.

#### Pesées et tirage au sort et suivi de compétition

- ✓ La pesée doit durer 30 minutes minimum.
- ✓ Des horaires de pesées décalés seront proposés de façon à assurer une grande fluidité.
- ✓ Le tirage au sort est effectué par le responsable sportif de la manifestation, désigné par la Ligue, avec utilisation du logiciel fédéral de tirage. Les judoka devront être séparés en fonction du département dans lesquels ils sont licenciés. Le classement régional de la saison en cours sera utilisé pour procéder à la désignation des têtes de série.



## LIGUE DE JUDO DE NORMANDIE

SIRET : 313 388 308 00030  
Maison Départementale des Sports  
5 rue Guyon de Guercheville  
14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél : 02.79.64.20.67  
Email : [liguenormandie@ffjudo.com](mailto:liguenormandie@ffjudo.com)  
Site internet : [www.judonormandie.fr](http://www.judonormandie.fr)



- ✓ Le suivi de compétition s'effectue par le tirage au sort fédéral.
- ✓ A l'issue de la manifestation, les tableaux et le rapport sportif sont envoyés par mail, le jour même, à la Ligue et au responsable du circuit régional. L'extranet fédéral est mis à jour à l'issue de la compétition.
- ✓ Les feuilles de pesées originales, ainsi que les tableaux originaux, doivent être adressés en version numérique à la Ligue de Normandie dans les jours suivant la compétition.

### Bilan :

- ✓ Si l'organisateur le souhaite, les photos des podiums seront mises en ligne sur le site de la Ligue de Normandie, ainsi qu'un compte rendu du tournoi.
- ✓ La structure accueillante transmet à la Ligue à l'issue de la manifestation un rapide bilan qualitatif et financier relatif à l'évènement (forme libre).

La structure accueillante s'engage à être en conformité avec les textes fédéraux et le code du sport quant à l'organisation de manifestations sportives.

### *Engagements réciproques*

Les engagements ci-dessous font l'objet d'une convention signée en début de saison sportive entre la Ligue de Normandie, le Comité départemental et la structure accueillante de chaque Tournoi du Circuit Régional.

### Soutien logistique / engagements de la Ligue

- ✓ Diffusion via l'extranet et sur le site de la Ligue
- ✓ Accompagnement dans la constitution de dossiers de subventionnement.
- ✓ Désignation sur proposition ou en concertation avec la structure support d'organisation, d'un officiel, d'un référent de l'ETR, d'un responsable d'arbitrage et d'un arbitre de niveau régional par tapis.

### La structure accueillante s'engage à :

- ✓ Fournir la plaquette du tournoi (respectant ce cahier des charges et les textes officiels de la FFJDA pour la saison en cours) au format Word et/ou PDF en début de saison sportive à la Ligue de Normandie.



## LIGUE DE JUDO DE NORMANDIE

SIRET : 313 388 308 00030  
Maison Départementale des Sports  
5 rue Guyon de Guercheville  
14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél : 02.79.64.20.67  
Email : ligenormandie@ffjudo.com  
Site internet : www.judonormandie.fr



- ✓ Organiser la manifestation dans une salle aux normes réglementaires avec minimum 4 surfaces de combat : 6m x 6m (minimum) avec 2m de sécurité entre 2 tapis et tout autour de chaque surface. Et conforme à l'organisation des manifestations sportives comme définie par le code du sport.
- ✓ Prendre en compte que la capacité d'accueil de la salle en nombre de spectateurs soit d'au moins 300 personnes
- ✓ Fournir le service médical et trousse de secours afférente
- ✓ Organiser une buvette
- ✓ Faire toutes les formalités administratives permettant l'organisation de la compétition et de la buvette

### Les partenaires :

- ✓ La structure accueillante veille à afficher de manière à être facilement visibles des gradins spectateurs, les éléments visuels relatifs aux sponsors et partenaires qui lui sont éventuellement fournis par la Ligue de Normandie.
- ✓ La structure accueillante prévoit des emplacements pour l'accueil éventuel des sponsors et partenaires de la Ligue de Normandie et le matériel nécessaire à leur installation. L'organisateur est alerté de la présence du/des sponsor(s) au plus tard 5 jours avant l'évènement.
- ✓ La structure accueillante peut prévoir l'accueil de ses propres sponsors ou partenaires sur l'évènement à partir du moment où ils ne se retrouvent pas en concurrence directe ou indirecte avec les sponsors ou partenaires de la Ligue de Normandie, qu'ils soient présents physiquement (stands, flyers), ou présents sur les visuels affichés à la demande de la Ligue de Normandie. **En tout état de cause, la structure d'accueil demande à la Ligue de Normandie une autorisation pour accueillir sur l'évènement tout sponsor ou partenaire propre, dont elle décrit précisément le secteur d'activité.**

### *Composition du corps arbitral*

- ✓ La prise en charge des déplacements, indemnités de tenue et repas des arbitres et commissaires sportifs est assurée par la structure accueillante sur les bases du tarif appliqué par la Ligue de Normandie pour la saison en cours.
- ✓ L'ensemble du contingent des arbitres, sur la base de 4 arbitres par tapis, sera désigné en concertation entre la commission régionale d'arbitrage et les responsables départementaux afin de constituer un planning composé d'arbitres régionaux et départementaux. Il en est de même pour les commissaires sportifs, sur la base de 2 commissaires par tapis.